



**Global Platform for the Right to the City**  
**Plataforma Global por el Derecho a la Ciudad**  
**Plateforme Globale pour le Droit à la Ville**

## **Le droit à la ville comme accélérateur de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes**

*Les acteurs locaux appellent à une action jointe pour une mise en œuvre efficace du NPV par le biais du droit à la ville. - 27 avril 2022*

Octobre 2021 a marqué les cinq ans de l'adoption du **Nouveau Programme pour les Villes (NPV) des Nations Unies** par 167 pays. Malgré des limites importantes, son contenu met en évidence la **pertinence des principes et des propositions du Droit à la Ville** pour récupérer les espaces urbains en tant que lieux collectifs pour et par les gens, avec un engagement envers une approche basée sur les droits qui donne la priorité à la **fonction sociale de la ville plutôt qu'à l'accumulation de profits**.

**Le premier document de ce type à consacrer l'approche du droit à la ville**, dans une large mesure, le NPV peut être considéré comme une réalisation de la mobilisation et de la trajectoire des mouvements sociaux et des réseaux de la société civile dans le monde entier. Tant le texte final que le processus qui l'a rendu possible (y compris les événements, les déclarations et des autres contributions) font partie d'un héritage très important qui devrait être valorisé et protégé.

Des points clés soutenus par cette articulation et qui acquièrent une pertinence renouvelée sont les suivants:

- Protection, promotion et mise en œuvre du droit à la ville ;
- La consécration de nouveaux paradigmes pour une planification et une gestion intégrées et participatives;
- Accomplir la fonction sociale de la propriété en renforçant les intérêts collectifs sociaux, culturels et environnementaux par rapport aux intérêts économiques néolibéraux;
- Intégrer les priorités, les besoins et les expériences des citoyens et des communautés, en particulier des femmes, des pauvres, des minorités et des groupes marginalisés, ainsi que des organisations qui les soutiennent ;
- Promouvoir la gestion démocratique des villes et des territoires, en veillant à ce que tous les habitants des villes aient le droit de participer aux processus politiques et de gestion des villes ;
- Veiller à ce que les principes et pratiques participatifs de l'économie solidaire soient intégrés ;
- Mettre en œuvre une véritable décentralisation avec les compétences et les ressources nécessaires, afin de garantir que les gouvernements locaux puissent prendre des décisions efficaces pour réaliser les droits des habitants.

Plus de cinq ans plus tard, alors que **l'Assemblée générale des Nations unies se réunit à l'occasion d'une réunion de haut niveau pour discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes**, la situation actuelle est décevante et suscite des sentiments ambivalents. Nous observons un **engagement, une coordination et une continuité limités entre les gouvernements nationaux pour la mise en œuvre du NPV** par le biais de stratégies transversales et de politiques intégrales co-construites avec la société civile et diverses sphères du gouvernement. L'attitude consistant à faire comme si de rien n'était implique que des programmes discriminatoires qui ont échoué (comme la construction massive des nouveaux logements dans les périphéries des villes) continuent d'être la norme, avec des impacts sociaux, économiques, culturels et environnementaux négatifs généralisés.

**En outre, la visibilité du Nouveau Programme pour les Villes, par rapport à d'autres agendas mondiaux, semble être limitée, tout comme l'engagement global en matière de suivi et de monitoring.** Comme l'indique le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre du nouveau Programme pour les Villes, seuls 25 pays ont soumis des rapports d'avancement sur la mise en œuvre du NPV, puisque ces rapports sont volontaires. En outre, les rapports ne comportent généralement que des contributions très limitées de la société civile. **La participation et l'engagement dans le suivi du NPV ont été faibles, avec un manque général de transparence ainsi que des mécanismes définis et stables pour la participation et le suivi, tant par les gouvernements nationaux que par les agences de l'ONU.**

**Alors que les progrès concrets dans la mise en œuvre des NUA ont été stagnants, la réalité globale dans les villes et territoires du monde entier au cours des 5 dernières années a été marquée par une dégradation des conditions.** Il convient de noter en particulier a) l'aggravation de la **crise démocratique** avec la montée en puissance de



**Global Platform for the Right to the City**  
**Plataforma Global por el Derecho a la Ciudad**  
**Plateforme Globale pour le Droit à la Ville**

gouvernements plus conservateurs et autoritaires/autocratiques, avec des implications préoccupantes en termes de violations des droits humains; b) **l'ingérence accrue des intérêts privés/des entreprises** dans les biens publics/communs, avec une tendance croissante à la marchandisation des villes, avec un effet évident sur l'augmentation des inégalités, de la ségrégation et de l'exclusion; c) l'aggravation de la **crise climatique** et de ses impacts directs, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et marginalisés, ce qui appelle à un engagement accru non seulement en faveur de l'action climatique, mais aussi de la justice climatique; et d) les impacts immédiats, à court, moyen et long terme de la **pandémie de COVID-19**, à la fois par ses conséquences en termes de santé et les impacts sociaux et économiques des mesures sanitaires prises, mais aussi en termes des approches appliquées dans les efforts de récupération globale.

Comme indiqué dans le rapport du SG, **la pandémie a souligné et aggravé les inégalités préexistantes, conduisant à une reconnaissance accrue de l'importance des biens publics et communs et des institutions qui les fournissent, et soulignant la pertinence du Nouveau Programme pour les Villes** en tant que cadre solide pour une urbanisation résiliente qui offre une voie vers des sociétés plus vertes, plus saines et plus justes. En outre, la pandémie a mis en évidence la centralité du droit à un logement adéquat, à l'alimentation et à la nutrition, à la santé, à l'éducation, ainsi que la nécessité de garantir la fourniture de services de base universels et de mécanismes de protection sociale pour protéger les moyens de subsistance, le tout dans un cadre redistributif qui donne la priorité aux soins et au bien commun collectif sur les profits.

Le rapport du SG souligne aussi que la réponse immédiate à la pandémie a ouvert la voie à la **mise en œuvre d'initiatives qui vont au cœur des transformations nécessaires pour faire face aux inégalités croissantes, à la précarité sociale et à la crise climatique**. Il est essentiel de souligner la centralité des soins et de l'approche féministe qui se développe désormais de manière forte et explicite dans l'agenda de plusieurs acteurs. En outre, des gouvernements locaux progressistes et la société civile tracent une voie qu'il est essentiel de rendre visible, de protéger et de soutenir. Il s'agit notamment (mais pas uniquement) de politiques de réponse d'urgence lors de la phase initiale de la pandémie, comme les moratoires sur les expulsions, la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale pour garantir les moyens de subsistance, la garantie d'un accès universel aux services publics, l'ouverture de nouveaux espaces publics et la promotion de la mobilité active; ainsi que de politiques structurelles ayant un impact à long terme en offrant des alternatives aux modèles de développement économique et urbain actuels, comme le soutien à la production sociale de l'habitat, les modèles coopératifs pour l'activité économique et la fourniture de services, la (re)municipalisation des services publics clés tels que l'eau et l'électricité, la gestion collective des espaces communs/communautaires, et l'économie de soins et de solidarité.

**Ces initiatives et les domaines stratégiques qu'elles reflètent sont historiquement liés au développement et à la mise en œuvre du droit à la ville, offrant une voie concrète pour la mise en œuvre des engagements du NPV et d'autres agendas mondiaux. Ils témoignent aussi une énorme capacité de mobilisation et d'articulation entre plusieurs parties prenantes et plusieurs niveaux. En ce sens, en vue de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les Villes, nous appelons les gouvernements nationaux et les agences des Nations Unies concernées à :**

1. S'engager à une mise en œuvre accélérée du Nouveau Programme pour les Villes, en s'appuyant sur le droit à la ville comme moteur de sa mise en œuvre vers la promotion de la justice sociale, territoriale et environnementale, en articulant fortement les politiques et les programmes avec le respect des obligations en matière de droits humains et la mise en œuvre d'autres agendas mondiaux tels que l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris.
2. Reconnaître et soutenir les gouvernements locaux et les organisations de la société civile en tant que parties prenantes clés pour le suivi et la mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les Villes, en s'appuyant sur les initiatives et les politiques de transformation menées par ces acteurs, en considérant la ville comme un bien commun sans but lucratif dont la gestion doit inclure la participation active de l'ensemble du tissu social, avec une attention particulière pour les groupes et les communautés traditionnellement marginalisés.
3. Proposer un cadre de coordination systématique entre les différentes sphères gouvernementales, avec une représentation de la société civile et le soutien des organismes multilatéraux et régionaux, ainsi qu'une définition plus claire des rôles liés à la mise en œuvre et au suivi de l'engagement du NPV au sein des organes gouvernementaux.